

ARVIGE

Association régie par les lois du 1^{er} juillet 1901 et du 21 août 2003

Siège social : 16-18 Boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à dix-huit heures,

Les membres de l'association ARVIGE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire à Paris – 48-50 rue la Boétie, sur convocation qui leur avait été faite conformément aux statuts de l'association.

L'Assemblée est présidée par Jean-Claude PICHON, Président du Conseil d'administration,

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président.

Parmi ses membres sont notamment présents, des membres du Conseil d'administration et des Comités de Surveillance d'ARVIGE, à savoir :

- Michel CRESP, Administrateur et Président des trois Comités de Surveillance
- Brice LEIBUNDGUT, Administrateur et membre du Comité de Surveillance Plan Velours
- Philippe HOUDEVILLE, Administrateur et membre du Comité de Surveillance Plan Velours
- Christophe NOEL, Administrateur et membre du Comité de Surveillance Plan Velours
- Nicolas DE MENTHIERE, Administrateur et membre du Comité de Surveillance PER
- Catherine RORATO, membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité
- Gabriel WANCLIK, membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité
- Roland LACOMBE, membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité
- Philippe CORMER, membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité
- Thierry NEYRINCK, membre du Comité de Surveillance PER

Le nombre de 1018 adhérents présents ou représentés est atteint cette année, c'est donc au titre de la première convocation que l'Assemblée Générale délibère.

Le Président présente ensuite l'ordre du jour de la présente Assemblée.

A titre extraordinaire

- Reconduction des contrats PER souscrits par ARVIGE auprès de Crédit Agricole Assurances Retraite
- Reconduction des contrats PERP souscrits par ARVIGE auprès de Crédit Agricole Assurances Retraite

A titre ordinaire

- Approbation des comptes annuels de chaque plan PERP,
- Approbation des comptes annuels d'ARVIGE pour l'exercice clos le 31/12/2024,



- Approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs,
- Approbation du budget de l'Association et des plans PERP et PER,
- Fixation de la cotisation pour les adhérents au PER,
- Non-renouvellement du mandat d'Administrateur et de membre des Comités de Surveillance de Plan Vert Vitalité, Plan Velours et du Comité de Surveillance unique des PER, de Michel CRESP,
- Nomination de Catherine RORATO, Administratrice,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur et de membre du Comité de Surveillance Plan Velours de Christophe NOEL,
- Nomination de Brice LEIBUNDGUT, membre du Comité de Surveillance Plan Vert Vitalité et du Comité de Surveillance unique des PER,
- Ratification de la cooptation de Philippe CORMIER, membre du Comité de Surveillance Plan Vert Vitalité et renouvellement de son mandat de membre du Comité de Surveillance Plan Vert Vitalité,
- Nomination de Philippe CORMIER, membre du Comité de Surveillance unique des PER,
- Non-renouvellement du mandat de membre du Comité de Surveillance unique des PER de Laurent DELATTRE,
- Renouvellement du mandat de membre du Comité de Surveillance unique des PER de Thierry NEYRINCK,
- Renouvellement du mandat de membre du Comité de Surveillance unique des PER de Hubert VAL,
- Modification du contrat groupe Perspective – LCL Retraite PER : adaptation des notices d'information pour l'ajout de Fonds à Formule (FAF) et d'Unités de Comptes obligataires (UCO),
- Modification des grilles de Gestion Pilotée des contrats PER,
- Modification des contrats groupe : fermeture de supports et réorientation des versements vers un support de même nature,
- Délégation au Conseil d'administration pour la signature d'avenants aux contrats groupe
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président indique que les documents suivants ont été mis à la disposition des adhérents sur le site internet de l'Association :

- La convocation à l'Assemblée Générale
- Le rapport annuel 2024
- Les comptes sociaux de l'Association pour l'exercice 2024 et ses annexes
- Le projet de texte des résolutions

Jean-Claude PICHON fait un bref rappel des missions et du fonctionnement de l'Association. Il souligne que l'objet d'ARVIGE est de souscrire auprès d'un assureur des Plans d'Épargne Retraite Populaire (**PERP**) et des contrats d'épargne retraite créés par la Loi de mai 2019 appelés communément les **PER** et de garantir la protection des intérêts des adhérents.

Pour assurer ses missions ARVIGE est organisée de la manière suivante :

• Un Conseil d'administration qui veille au bon fonctionnement de l'Association, établit le budget annuel, veille à la mise en œuvre des décisions prises par l'Assemblée Générale et signe sur délégation de l'Assemblée les avenants aux contrats groupe.

. Des Comités de Surveillance qui examinent les évolutions des contrats, suivent l'activité des contrats, surveillent la gestion et la politique financière de l'assureur et émettent des avis.

Il précise également que l'Association dispose d'un site internet sur lequel de nombreuses informations et actualités sont à la disposition des adhérents.

Le Président présente ensuite une synthèse du rapport annuel d'activité de l'exercice 2024 et les principaux éléments marquants de l'exercice écoulé.

La parole est ensuite donnée à Brice LEIBUNDGUT, Administrateur et membre du Comité de Surveillance Plan Velours, pour présenter les comptes de l'Association de l'exercice 2024.

Il rappelle que les adhérents contribuent aux ressources de l'Association soit par une cotisation initiale à l'adhésion pour les contrats PER soit par un prélèvement effectué par l'assureur sur les actifs du plan pour les contrats PERP.

Les principales dépenses au regard du budget de 150 000 euros sont ensuite détaillées. Compte tenu des produits constatés (ressources) et des dépenses enregistrées qui sont en augmentation sur certains postes, le résultat de l'exercice relatif aux contrats PERP est reversé aux Plans et le résultat relatif aux contrats PER est affecté à un compte de report à nouveau et conservé dans les réserves de l'Association.

Pour l'année 2024 :

- L'affectation du résultat à reverser aux Plans PERP est de 29 569,15 € contre (1 215,30 €) à fin 2023.
- Le résultat lié aux contrats PER est une perte de (26 083,56 €) qu'il sera proposé d'affecter au compte « report à nouveau » qui sera ainsi porté de 600 434,61 € à 574 351,05 €.

Il est souligné qu'au regard des règles et principes comptables français, les comptes de l'Association sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice. Le Cabinet PRICEWATERHOUSE COOPERS Audit, commissaire aux comptes, a certifié les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de l'Association ARVIGE.

La parole revient ensuite à Michel CRESP, Président des Comités de Surveillance pour donner lecture des avis rendus par les Comités sur la rémunération des contrats, sur les rapports de l'assureur sur les PERP et PER au titre de l'année 2024 et sur la reconduction auprès de l'assureur Crédit Agricole Assurances Retraite des contrats PERP et PER pour une durée de 5 ans.

Le Président propose ensuite de procéder au vote des résolutions.



A TITRE EXTRAORDINAIRE

Toutes les délibérations sont prises à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés

PREMIERE RESOLUTION

*Reconduction des contrats PER souscrits par ARVIGE auprès de Crédit Agricole Assurances
Retraite*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de résolution et de l'avis émis par le Comité de Surveillance du PER, décide de reconduire à effet du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de cinq ans le contrat Perspective et le contrat LCL Retraite PER souscrit par l'Association auprès de Crédit Agricole Assurances Retraite.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

DEUXIEME RESOLUTION

*Reconduction des contrats PERP souscrits par ARVIGE auprès de Crédit Agricole Assurances
Retraite*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de résolution et de l'avis émis par les Comités de Surveillance des PERP Plan Vert Vitalité et Plan Velours, décide de reconduire à effet du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de cinq ans les contrats Plan Vert Vitalité et Plan Velours souscrits par l'Association auprès de Crédit Agricole Assurances Retraite.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

A TITRE ORDINAIRE

Toutes les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de chaque Plan PERP

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes de l'Assureur et de l'avis des Comités de Surveillance approuve les comptes annuels des plans PERP.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des comptes annuels d'ARVIGE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes d'ARVIGE, approuve les comptes annuels de l'Association de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés faisant ressortir **une perte de 26 083,56 euros.**

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de 26 083,56 euros au compte « **Report à Nouveau** » dont le solde passera de 600 434,61 euros à 574 351,05 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'Association pour l'exercice 2024, approuve les termes dudit rapport et donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

SIXIEME RESOLUTION

Approbation du budget 2026 de l'Association et des plans PERP et PER

L'Assemblée Générale **approuve le budget 2026** de 155 000 euros répartis respectivement entre :

- L'association ARVIGE	90 000 euros
- PLAN VERT VITALITE	25 000 euros
- PLAN VELOURS	20 000 euros
- PER Assurance PERspective et LCL Retraite PER	20 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

SEPTIEME RESOLUTION

Cotisation pour les adhérents au PER

L'Assemblée Générale décide de maintenir la cotisation à 10 centimes d'euro (0,10 €) par adhésion à un PER, au titre de la contribution aux ressources de l'Association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

HUITIEME RESOLUTION

*Non-renouvellement du mandat d'Administrateur et de membre des Comités de Surveillance de Plan Vert Vitalité, Plan Velours et du Comité de Surveillance unique des PER de **Michel CRESP***

L'Assemblée Générale prend acte du souhait de Michel CRESP de ne pas être renouvelé dans ses mandats *d'Administrateur et de membre des Comités de Surveillance de Plan Vert Vitalité, Plan Velours et du Comité de surveillance unique des PER* venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

NEUVIEME RESOLUTION

*Nomination de **Catherine RORATO**, Administratrice*

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'Administratrice, pour une durée de cinq ans venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, Catherine RORATO.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

DIXIEME RESOLUTION

*Renouvellement du mandat d'Administrateur et de membre du Comité de Surveillance de Plan Velours de **Christophe NOEL***

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de cinq années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, le mandat d'Administrateur et de membre du Comité de Surveillance de Plan Velours de Christophe NOEL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

ONZIEME RESOLUTION

*Nomination de **Brice LEIBUNDGUT**, Membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité et du Comité de Surveillance unique des PER*

L'Assemblée Générale nomme en qualité de membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité et du Comité de Surveillance unique des PER, pour une durée de cinq ans venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, Brice LEIBUNDGUT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

DOUZIEME RESOLUTION

*Ratification de la cooptation de **Philippe CORMIER** membre du Comité de Surveillance Plan Vert Vitalité et renouvellement de son mandat de membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité*

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Philippe CORMIER en qualité de membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité en remplacement de Charles DE MARIN démissionnaire et renouvelle son mandat de membre dudit Comité de Surveillance pour une durée de cinq années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés.

TREIZIEME RESOLUTION

*Nomination de **Philippe CORMIER**, Membre du Comité de Surveillance unique des PER*

L'Assemblée Générale nomme en qualité de membre du Comité de Surveillance unique des PER, pour une durée de cinq ans venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, Philippe CORMIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

QUATORZIEME RESOLUTION

*Non-renouvellement du mandat de membre du Comité de Surveillance unique des PER de **Laurent DELATTRE***

L'Assemblée Générale prend acte du souhait de Laurent DELATTRE de ne pas être renouvelé dans son mandat de membre du Comité de Surveillance unique des PER, venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

QUINZIEME RESOLUTION

*Renouvellement du mandat de membre du Comité de Surveillance unique des PER de **Thierry NEYRINCK***

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de cinq années venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, le mandat de membre du Comité de Surveillance unique des PER de Thierry NEYRINCK.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

SEIZIEME RESOLUTION

*Renouvellement du mandat de membre du Comité de Surveillance unique des PER d'**Hubert VAL***

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de cinq années venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, le mandat de membre du Comité de Surveillance unique des PER d'Hubert VAL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.



DIX-SEPTIEME RESOLUTION

Modification du contrat groupe PERerspective – LCL retraite PER– Adaptation des Notices d’information pour l’ajout de Fonds à Formules (FAF) et d’Unités de Comptes Obligataires (UCO)

L’Assemblée Générale autorise les évolutions du contrat Perspective et LCL retraite PER afin d’adapter la rédaction de la notice d’information à l’ajout de supports de la famille Fonds à Formules et d’Unités de Comptes Obligataires sur lesquels les clients pourront faire le choix d’investir.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des votes exprimés.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

Modification des grilles de Gestion Pilotée des contrats PER

L’Assemblée Générale approuve l’élargissement de l’univers des Unités de comptes de la grille de gestion pilotée de chacun des trois profils des contrats PER, pour améliorer la proposition de diversification et décide l’arbitrage des anciennes grilles vers les nouvelles grilles pour les adhésions en cours.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des votes exprimés.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

Modification des contrats groupe – Fermeture de supports et réorientation des versements vers un support de même nature

L’Assemblée Générale, ayant pris acte de la circulaire de France Assurance publiée en juin 2023, invitant les assureurs à ajuster les modalités du dispositif d’examen afin de renforcer la vigilance sur le référencement de certaines Unités de comptes, autorise :

- La fermeture à la commercialisation de supports trop chargés en frais et/ou sous performants dans les contrats souscrit par ARVIGE ;
- La réorientation des versements et/ou options de gestion financière vers un support de même nature ou, à défaut, vers le support Euro ou un support monétaire du contrat ;
- Le cas échéant, la suppression des supports présentant un faible encours.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des votes exprimés.

VINGTIEME RESOLUTION

Délégation au Conseil pour la signature d’avenants aux contrats groupe

L’Assemblée Générale, délègue au Conseil d’administration pour une durée de dix-huit mois maximums, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits, dans les matières suivantes :

- Adaptation des contrats directement liées à des modifications réglementaires
- Ajout d’Unités de Comptes dans les plans



Et plus généralement toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la rédaction des notices d'information remises aux adhérents, sans que cette rédaction ne puisse modifier les droits et obligations des parties.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

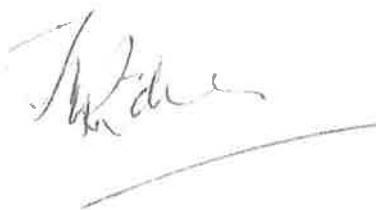
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président de séance.

Le Président

Jean-Claude PICHON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Pichon', is written over a horizontal line.